

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 08
- votants : 10 : POUR = 10
 CONTRE = 0
 ABSTENTION = 0

REÇU LE
15 SEP. 2006
SOUS-PREFECTURE
de LANGON - GDE

L'an deux mille six, le PREMIER SEPTEMBRE,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MAIXANT, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONANT Jacques, Maire.

Présents : Mme DI LIEGRO, MM. GAZZIERO, CHAUMONT, BALANS, adjoints,
Mme LAGARDE, MM. ARNAUD, GARRIGUES.

Valablement représentées : Mme CAPELLI par Mme DI LIEGRO,
Mme LUCMARET par M. CHAUMONT.

Secrétaire de séance : M. CHAUMONT.

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 18 janvier 2002 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2005 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 15 mars 2006, mettant le projet de PLU à enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures
du PLU,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé,
conformément à l'article R.123-12 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département

- le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture,

- la présente délibération deviendra exécutoire :

. dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet ou le Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications (selon l'article L123-12)

. après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J. CONANT

